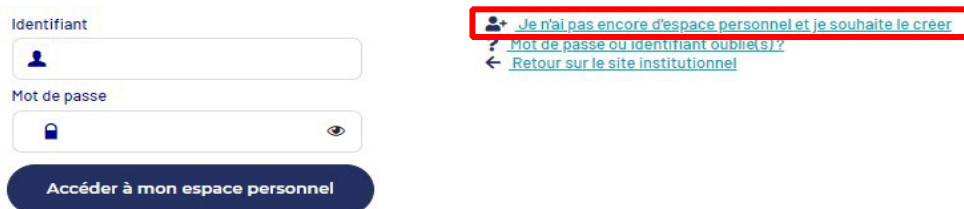


## Comment saisir le Médiateur de la protection sociale (FIPS) en ligne ?

**Avant de recourir au Médiateur, vous devez avoir tenté au préalable de résoudre directement votre litige par l'envoi d'une réclamation écrite à votre interlocuteur habituel (organisme d'assurance ou son gestionnaire). Si la réponse apportée ne vous donne pas entière satisfaction ou en l'absence de réponse de votre organisme d'assurance dans un délai de 2 mois à compter de la date de votre réclamation, vous pouvez saisir le Médiateur.**

### 0 Créer un compte

Avant de saisir le Médiateur, vous devez créer un compte en cliquant sur « Formulaire de saisine en ligne » puis « Je n'ai pas encore d'espace personnel et je souhaite le créer ».



Identifiant

Mot de passe

[Je n'ai pas encore d'espace personnel et je souhaite le créer](#)  
[? Mot de passe ou identifiant oubliés ?](#)  
[← Retour sur le site institutionnel](#)

Accéder à mon espace personnel

Renseignez un identifiant et un mot de passe (ceux-ci vous seront demandés à chaque connexion) ainsi que votre adresse électronique. **Pensez à bien les conserver.**

Vous recevrez alors un lien d'activation à l'adresse électronique renseignée pour valider la création de votre compte. **Pensez à vérifier vos courriels indésirables.**

En cas de difficulté dans la création du compte, nous vous remercions de nous adresser votre saisine par voie postale, idéalement avec le formulaire papier complété disponible sur le site de la médiation : Médiation de la protection sociale (FIPS) • 10 Rue Cambacérés • 75008 PARIS.

### 0 Effectuer une demande de médiation

1. Sélectionnez l'organisme d'assurance concerné par votre demande :



Déconnexion

Porte-documents

Profil personnel

Mon Compte

Mes dossiers

Si vous ne trouvez pas votre interlocuteur dans la liste, rapprochez-vous de celui-ci afin qu'il vous communique les coordonnées de l'organisme d'assurance. Si votre organisme d'assurance ne figure pas dans la liste, il est souhaitable que vous vous rapprochiez de celui-ci pour qu'il vous communique les coordonnées du médiateur duquel il relève.

AZVIP	AG2R ARPEGE	AG2R PREVOYANCE	AGRI PREVOYANCE	ANIPS
-------	-------------	-----------------	-----------------	-------

2. Remplissez ensuite le formulaire au nom de la personne ou de l'entité qui saisit le Médiateur. Si vous réalisez la demande pour un tiers ou une société, merci de renseigner les informations de la personne concernée.

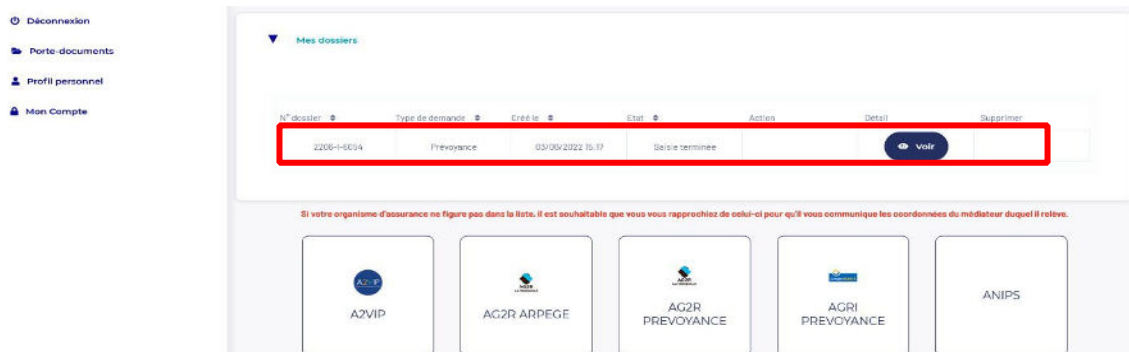
3. Détaillez votre demande et déposez les documents pour permettre l'examen de votre dossier :

- L'exposé du litige résumant l'objet de votre litige avec votre organisme d'assurance (historique du litige, motif de refus, objet de votre demande) et les attentes vis-à-vis du Médiateur ;
- Le courrier de réclamation adressé à votre organisme d'assurance ou son gestionnaire ;
- Les échanges avec votre organisme d'assurance ou son gestionnaire.

4. Une fois la saisine complétée, vérifiez l'exactitude des informations renseignées et cliquez sur « Valider et terminer ».

Vous recevrez un courriel confirmant l'enregistrement de votre demande de médiation et serez tenu informé par courriel de l'état d'avancement de celle-ci.

Votre demande apparaît sur votre compte en haut de l'écran :



Left sidebar menu:

- 🔒 Déconnexion
- 📁 Porte-documents
- 👤 Profil personnel
- 🔒 Mon Compte

Table of cases:

N° dossier	Type de demande	Créé le	Etat	Actions	Détail	Supprimer
2205-1-0054	Prevoyance	03/09/2022 15:17	Saisie terminée	<a href="#">voir</a>		

Message: Si votre organisme d'assurance ne figure pas dans la liste, il est souhaitable que vous vous rapprochiez de celui-ci pour qu'il vous communique les coordonnées du médiateur duquel il relève.

Logos of member organizations:

- AZVIP
- AG2R ARPEGE
- AG2R PREVOYANCE
- AGRI PREVOYANCE
- ANIPS

**Merci de ne pas ouvrir de nouvelle demande pour poser une question ou ajouter de nouvelles pièces à votre dossier.**